

Association des amis de David Daoud

Document de cadrage - annexé au statuts

Ce document a pour fixer l'esprit de l'Association et ses objectifs lors de sa création. Il est annexé aux statuts qui régissent le fonctionnement de l'Association.

Les statuts de l'Association lui prévoient une durée illimitée, survivant à l'artiste David Daoud et ses proches. Il nous semble donc important d'exprimer ici les fondamentaux.

Par ailleurs, il permet à chaque adhérent de s'imprégner de l'idée et de l'esprit originels, chers à l'artiste.

A ce titre ce document sera facilement accessible par les moyens appropriés.

La Genèse (Pourquoi - Quoi ?)

L'Association des Amis de David Daoud est créée en Janvier 2024, à l'initiative de l'artiste, de collectionneurs, de galeristes, et d'amis proches de l'artiste.

David Daoud a voulu cette Association afin:

- de promouvoir son oeuvre.
- d'assurer le rayonnement pérenne de son travail.
- de pouvoir se concentrer sur son travail de création en confiant ces missions à l'Association.

L'Esprit (Qui?)

Les membres fondateurs sont :

David Daoud
Nathalie Gioria - Artiste
Sonia Khireche - Collectionneuse
Danielle Bourdette - Galeriste
Philippe Derré - Collectionneur
Cheriff Tabet - Galeriste

Tous sont proches de l'artiste. Ils adhèrent sans réserves aux objectifs de l'Association.

L'idée de David Daoud étant de s'entourer de personnes de confiance, réfléchissant et agissant avec la volonté de faciliter les actions, avec un souci de pragmatisme, et en s'appuyant sur les moyens les plus simples, adaptés, et efficaces. L'Association doit clairement faciliter l'action de David Daoud et ne pas l'entraver au travers d'un fonctionnement qui serait inadapté.

Adhèreront à l'Association toutes les volontés, quels que leurs profils professionnels et leurs origines - sociales - géographiques - dans la mesure où elles adhèrent aux objectifs et à l'esprit de l'Association.

Afin de protéger en ce sens l'artiste David Daoud, les statuts lui octroient un droit de veto sur les décisions , y compris sur les souhaits d'adhésion.

Les Moyens d'action (Comment)

Afin de répondre aux objectifs qui lui sont fixés, l'Association va se doter de moyens les plus simples, réactifs, et efficaces, possibles.

- Moyens financiers : l'Association a pour but de collecter des fonds en soutien aux objectifs. Les moyens sont décrits dans les statuts et sont conformes à la législation française.
- Moyens logistiques: Les adhérents peuvent être amenés à prendre en charge des missions logistiques telles que : permanence à des expositions, transport des oeuvres, approvisionnements, livraisons, communication au sujet d'évènements en lien direct avec le travail de David Daoud, soutien aux campagnes d'adhésion etc. La liste ne saurait être exhaustive.
- Moyens de Communication: La volonté de David Daoud est de réunir le plus grand nombre d'adhérents. Aussi la communication usera des moyens efficaces adaptés à cet objectif. Ces moyens évolueront bien entendu au gré des avancées technologiques. La communication est pilotée par l'artiste, et - le président - la présidente - ou autre personne habilitée par le conseil d'administration - dans un souci de cohérence avec le positionnement artistique de l'artiste, personne publique. Ils useront des moyens efficaces qu'ils jugeront adaptés à cet objectif, ces moyens évolueront bien entendu au gré des avancées technologiques.

Adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration,
Annexé aux statuts,

Fait à Heulecourt,

Le 4 Janvier 2024